



Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : lundi, 29.04.2024, 19h, salle des commissions

Titre : Acquisition des deux véhicules électriques pour le Service des travaux et environnement ainsi que pour el service conciergerie en remplacement des véhicules thermiques existants – Demande de crédit

☐ **Préavis n° :** 13/2024

☐ **Rapport n° :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis/rapport municipal était composée de :

PLR 1 : M. Georges AUBERSON

PLR 2 : M. Alexander OMUKU (excusé)

PLR 3 : M. Thierry SPRUNGER

PS 1 : M. Jean-Marie COOWAR

PS 2 : Mme Léa PACOZZI (prise de PV)

Verts.es 1 : M. Richard GOLAY

Verts.es 2 : M. Tim MATHEY

Vert'lib : Mme Noémie NEUMANN DONEGANI (présidente-rapporteuse)

EP : M. David REGAMEY

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Chantal Good et M. Roland Perrin

Invité-e : Cliquez ici pour entrer du texte.

Introduction

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, et notamment à Mme et M. représentants de la Municipalité, Chantal GOOD et Roland PERRIN, la Présidente ouvre la séance et demande si une personne souhaite la remplacer ainsi que si l'un.e ou l'autre membre de la Commission souhaite rapporter sur cet objet.

Cela n'étant pas le cas, elle assumera avec plaisir ces deux fonctions.



La Présidente propose de procéder comme suit :

1. Présentation du préavis par les représentants de la Municipalité
2. Discussion générale et parcours du préavis page par page
3. Discussion sur les conclusions et vote.

Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire.

Discussion générale

1. Présentation du préavis par les représentants de la Municipalité

M. Perrin : une liste des véhicules a été demandée, mais cette liste précise ne peut être communiquée. Elle contient néanmoins les caractéristiques du véhicule (date d'achat, kilométrages, amortissement, date de remplacement à prévoir). On a déjà 8 véhicules électriques sur 56 répertoriés (d'entretiens, pompiers, déchèterie, voirie et autres).

Les deux véhicules à remplacer ne sont plus admis par le Service Automobile.

2. Discussion générale et parcours du préavis page par page

Un commissaire insiste pour comprendre le nombre de véhicules nécessaires à la commune. Il demande à avoir cette liste à l'avenir. La Municipalité explique qu'elle nous présente volontiers cette liste, mais un rapport détaillé serait exagéré pour l'achat de deux véhicules. Les deux nouveaux véhicules à remplacer sont « à bout de cours », l'un n'étant plus du tout utilisable. Les modèles proposés sont tous deux électriques :

- l'un pour le service technique, pour aller sur les chantiers
- l'autre, celui du concierge est prévu pour les nettoyages et les réparations.

La Commune peut profiter d'un bon rabais car elle les achète à la même entreprise automobile (véhicule, matériel de recharge et aménagement).

Un commissaire demande la marque des véhicules actuels. Il est étonné que ces véhicules ne soient plus utilisables avec si peu de kilomètres et peu d'années. La Municipalité explique que cette détérioration n'est pas due à un défaut d'entretien.

Certains commissaires doutent de la qualité de la marque Citroën. Les voitures électriques des TL, par exemple, sont de la marque VW. La Municipalité explique qu'une autre marque représente aussi un prix plus élevé.

Certains commissaires questionnent l'option d'investir davantage dans une autre marque pour avoir des véhicules de meilleures qualités et qui tiendraient plus longtemps. La Municipalité précise qu'une comparaison des prix et des modèles a été réalisée.

Un commissaire s'interroge sur la capacité d'un véhicule électrique de monter nos pentes palinardes abruties et parfois pas bien déneigées en hiver. Cela ne semble pas devoir être un problème.

Un commissaire estime que les coûts prévus sont trop importants. Il aurait préféré recevoir plusieurs options pour pouvoir décider en connaissance de cause. Il observe que la Commune finance ses dépenses par l'endettement, ce qu'il trouve regrettable. D'après lui, la Commune dépense sans se préoccuper comment financer cette dette croissante. Il comprend que l'on



s'endette pour des travaux importants qui ont un impact sur plusieurs années (canalisation, route, immeubles), mais pas pour des véhicules d'une durée de seulement 10ans. Il aurait voulu avoir plus d'options, comme des véhicules d'occasion ou vendus en leasing, dont les taux d'intérêt sont actuellement plus bas que celui de l'endettement. Il est pour les véhicules mais il est contre l'achat de ces véhicules par l'endettement. La Municipalité doute que l'on trouve des véhicules électriques d'occasion. La Municipalité est obligée de présenter des options électriques, car le Conseil Communal l'oblige, par suite d'un vote, de ne plus prévoir des véhicules thermiques.

Quelques commissaires trouvent absurdes de discuter de l'état financier de la commune pour une dépense de 120'000 CHF. Une commissaire insiste sur le fait que la Municipalité et ses équipes, qui utilisent ces véhicules, ont déjà eu des réflexions avant de soumettre ces propositions.

Une commissaire demande pourquoi la borne électrique de Bois-Murat ne peut être utilisée. La municipalité explique que cette borne n'est pas protégée.

Un commissaire s'interroge sur le choix de l'entreprise automobile. La Municipalité explique que c'est une entreprise proche et avec laquelle on a déjà travaillé. Une commissaire demande, du fait que l'endroit ne devrait pas être une priorité vu le peu de fois qu'il faut y aller, si une autre entreprise plus loin pourrait être moins chère. La Municipalité rassure la commission en expliquant qu'une comparaison des prix avec d'autres entreprises a bien été effectuée. Une voiture électrique représente aussi moins de frais d'entretien.

3. Discussion sur les conclusions et vote

Une commissaire conclue que des économies ne peuvent être réalisées par la commission, puisque « nous sommes mis devant le fait accompli ». Ces véhicules sont nécessaires et les frais ne peuvent être réduits.

Le préavis est accepté à 7 oui, 1 non et 0 abstention.

Amendement-s

- ☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.
☒ Non

Soumis au rapport de la CoFin

- ☒ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.
☐ Non

Vœux/questions

- ☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.
☒ Non



Conclusions

Les membres présents de la Commission désignée à cet effet vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis/rapport n° 13/2024 de la Municipalité du 08.04.2024 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 120'000.- TTC (cent vingt mille francs) destiné à l'acquisition de deux véhicules électriques pour le Service des travaux et environnement et pour le Service de la conciergerie ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

La présidente-rapporteuse de la commission
Noémie Neumann Donegani
16 mai 2024